



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

La fin de l'année arrive à grands pas et nous allons bientôt nous retrouver dans la période des fêtes de Noël et de la Nouvelle Année. Un petit bilan de la réalisation des différents investissements s'impose dans un souci d'information et de transparence.

- ◆ La rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville se termine. Il s'agit d'une première étape avant le lancement de l'appel d'offre pour le changement des huisseries afin de réaliser des économies d'énergie.
- ◆ Les divers logements de la commune ont vu la pose d'un nouveau chauffage avec installation de radiateurs et chauffe-eau, la mise aux normes de l'installation électrique et la révision des huisseries (à noter que la base des loyers n'a pas été augmentée depuis deux années consécutives et votée à l'unanimité des membres du conseil municipal).
- ◆ La réfection de l'intérieur de l'église Saint-Sulpice de Recquignies se poursuit. Nous rappelons que ce bâtiment est une structure communale et, qu'à ce titre, nous avons l'obligation, comme tout bâtiment communal, d'un devoir d'entretien.
- ◆ La réalisation d'un trottoir entre Rocq et Marpent assure, dorénavant, la sécurité des piétons sur un axe dangereux où la circulation est importante.
- ◆ L'ensemble des bâtiments ont été mis en réseau afin d'assurer une meilleure communication entre eux.
- ◆ L'aménagement du square des monuments et du secteur de la cour « Henry » va débuter dans les semaines à venir afin de donner une nouvelle image de notre centre-ville. Cette réalisation finalisera la rénovation de ce secteur entamée depuis plusieurs années.

A noter qu'une étude est en cours concernant la mise en place d'un trottoir au chemin des Wetz, dont la réalisation se ferait très prochainement. De même, les travaux de voirie des rues des mines (haute et basse), en collaboration avec l'Agglomération, seront réalisés dans le courant du premier semestre prochain. Ces projets seront présentés aux riverains lors d'une rencontre.

Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes en compagnie de vos proches et de vos amis.

Votre maire, Ghislain Rosier.



**Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous souhaitent de
bonnes fêtes et ont le plaisir de vous inviter à la**

Cérémonie des Vœux à la population

le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.

Arrêté permanent relatif aux horaires de l'éclairage public

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie.

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de Recquignies sont modifiées à compter du 1^{er} octobre 2022 : l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 05h00 tous les jours. Ces modifications sont permanentes.

Arrêté préfectoral portant autorisation d'installer un système de vidéoprotection pour le passage à niveau SNCF INFRAPOLE Nord-Pas-de-Calais 100 rue Paul Ronval 59245 Recquignies

A la suite d'une mission parlementaire sur la sécurité aux franchissements des passages à niveau menée par la Députée des Pyrénées Orientales Laurence Gayte au printemps 2019, le Ministère de la Transition Ecologique a lancé le 03 mai 2019 un plan d'action national de sécurisation.

L'une des mesures à étudier porte sur l'équipement de certains passages à niveau en systèmes de vidéoprotection par caméras. Ceux-ci permettent de connaître le fonctionnement routier et ferroviaire des passages à niveau ainsi que les comportements des différents usagers. Dans ce cadre, plusieurs équipements expérimentaux sont prévus sur le territoire national, dont un sur le passage à niveau 100 de Recquignies.

L'unique objectif est de renforcer la sensibilisation aux risques et de renforcer la sécurité de tous les utilisateurs de ce passage.

Cet équipement (caméras et panneaux « *pour votre sécurité passage à niveau sous vidéosurveillance* ») a été installé ces derniers mois en coordination avec la Mairie, la communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le gestionnaire de la voirie routière.

Un dossier pour l'autorisation de prises de vues sur la voie publique est actuellement en cours d'instruction en préfecture du Nord. Le droit d'accès aux images s'exerce auprès du pôle QSE INFRAPOLE Nord-Pas-de-Calais. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Distribution des vignettes Coupons Stibus Emeraude et Printemps

La distribution des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS aura lieu du 26 au 30 décembre 2022 de 09h00 à 11h45 en Mairie. Concernant le coupon PRINTEMPS, celui-ci est réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou passeport). Pour le coupon EMERAUDE, il est réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité de 80% minimum reconnu officiellement par la MDPH. Il est donc impératif de ramener le justificatif en cours de validité (carte ou courrier officiel précisant le taux d'incapacité).

Tous les bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également présenter leur avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. Les personnes n'ayant pas d'avis d'imposition à leur nom (personne à charge d'un tiers) doivent fournir un justificatif précisant le montant de leurs revenus qui ont été déclarés aux impôts ou attestant qu'elles ne sont pas imposables. **Si la carte est trop ancienne alors il faut ramener une photo récente.** Quant aux nouveaux bénéficiaires, ils doivent prévoir une photo récente et justifier de trois mois de résidence dans la commune (amener factures ou quittances de loyer).

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
*Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires*

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

contact@mairie-recquignies.fr

<https://www.mairie-recquignies.fr>

Distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emplois

Personne à charge	Personne seule		Couple	
	Barème	Montant	Barème	Montant
	450.00€	40.00€	680.00€	53.00€
1	600.00€	60.00€	830.00€	73.00€
2	750.00€	80.00€	980.00€	93.00€
3	900.00€	100.00€	1 130.00€	113.00€
4	1 050.00€	120.00€	1 280.00€	133.00€
5	1 200.00€	140.00€	1 430.00€	153.00€
6	1 350.00€	160.00€	1 580.00€	173.00€
7	1 500.00€	180.00€	1 730.00€	193.00€
8	1 650.00€	200.00€	1 880.00€	213.00€
9	1 800.00€	220.00€	2 030.00€	233.00€
10	1 950.00€	240.00€	2 180.00€	253.00€

La distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi aura lieu le mercredi 07 décembre 2022 en Mairie de 08h30 à 12h00 puis de 14h30 à 16h30.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis au moins trois mois, et avoir des ressources inférieures ou égales au barème ci-contre (en fournissant tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier : les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le dernier avis d'imposition, le livret de famille, les trois derniers justificatifs Pôle Emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil départemental, etc.).

Distribution des bons de Noël aux anciens

La distribution des bons de Noël aux anciens aura lieu le mercredi 07 décembre 2022 en Mairie de 13h30 à 14h30.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans et les ressources doivent être inférieures aux barèmes de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A.), à savoir 11 001.44€ pour une personne seule (bon de 25€) et 17 079.77€ pour un couple (bon de 33€).

Distribution des coquilles à la population

Les élus procéderont à la distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 10 décembre 2022 à partir de 09h00. En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 12 décembre 2022 en Mairie.

Quant à la distribution des coquilles dans les écoles de notre commune, elle aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 dans le courant de la matinée.

Distribution des colis aux anciens

L'origine des colis de Noël remonte à l'immédiat après-guerre. Les Petits Frères des Pauvres en sont les instigateurs. Ils continuent aujourd'hui, plus que jamais, à en distribuer aux plus démunis. Depuis de nombreuses années, des communes leur ont emboîté le pas mais faute de moyens ou en raison de restrictions budgétaires, certaines villes les ont réduits ou les ont tout bonnement supprimés.

A Recquignies, la tradition perdure. Samedi 12 novembre 2022, les élus sont allés à la rencontre des habitants de la commune âgés de plus de 60 ans pour leur remettre le traditionnel colis des aînés. Pas moins de 610 colis ont ainsi été offerts.



HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi
09h00 à 11h45 et de
13h45 à 16h45

Vendredi
09h00 à 11h45

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Lundi et Jeudi
14h00 à 17h30

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Jeudi
14h00 à 17h30

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi et Vendredi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00

Tél : 06.44.35.12.94
compt-aps@orange.fr
ou secret-aps@orange.fr

Halte Garderie Itinérante
« Les P'tits Loups »

Médiathèque medi@nice

Dépôt du dossier de la médaille de la famille française

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation (article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Le dépôt des demandes en Mairie (formulaire CERFA n°15319*02) doit se faire avant le vendredi 10 février 2023 pour la promotion de l'année en cours.

Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

Liste d'Union pour Recquignies et Rocq

Modification au sein de l'équipe municipale

Pour faire suite aux démissions de Mesdames Sylvie MUTTE, adjointe, et Anita FILLEUX, conseillère municipale, Monsieur Thierry LESAIN et Madame Michèle DEBRENNE ont intégré l'équipe majoritaire.

Devant le poste d'adjoint libéré, Madame Elodie LESUEUR intègre la commission Éducative et devient de ce fait, lors d'un vote au conseil municipal, adjointe à la commission Éducative, ALSH, Péri Scolaire, Restaurant Scolaire.

Eclairage de Noël

Dans le cadre des mesures restrictives sur l'éclairage public, la municipalité a décidé de maintenir les décorations de Noël en les centralisant sur quatre lieux de la commune, à savoir la place de Nice, la place des ATM, la mairie et la salle du Millénaire.

Bien que la période dans laquelle nous vivons soit difficile pour toutes et tous, l'équipe municipale vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.

Liste Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ (Christian RANDA, Hélène Corbeaux et Olivier GARCIA)

Cantines scolaires

De très nombreux parents s'inquiètent, à juste titre, de l'impact de l'inflation (hausse des prix des matières premières et des coûts de l'énergie) sur le tarif de la cantine scolaire dans notre commune.

Les élus d'Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ, attentifs à la situation et conscients des difficultés financières que certains parents rencontrent, feront tout leur possible pour que ce tarif n'augmente pas.

Plus encore, nous veillerons à ce que les quantités et variétés prévues par la loi soient respectées.

Nous n'hésiterons pas à vous faire un retour sur ce sujet et plus généralement sur les sujets liés au pouvoir d'achat si des hausses sont envisagées par la majorité.

L'équipe d'Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ vous souhaite, malgré ce contexte difficile, de très belles fêtes de fin d'année !

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

09 janvier, 06 février, 06 mars et 03
avril 2023 de 14h00 à 15h30 à la
salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Busin

Prochaines permanences

Vendredi matin en mairie
uniquement sur rendez-vous

*Veillez prendre un rendez-vous
préalable auprès de l'U.T.P.A.S.
de Maubeuge au 03.59.73.14.00.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

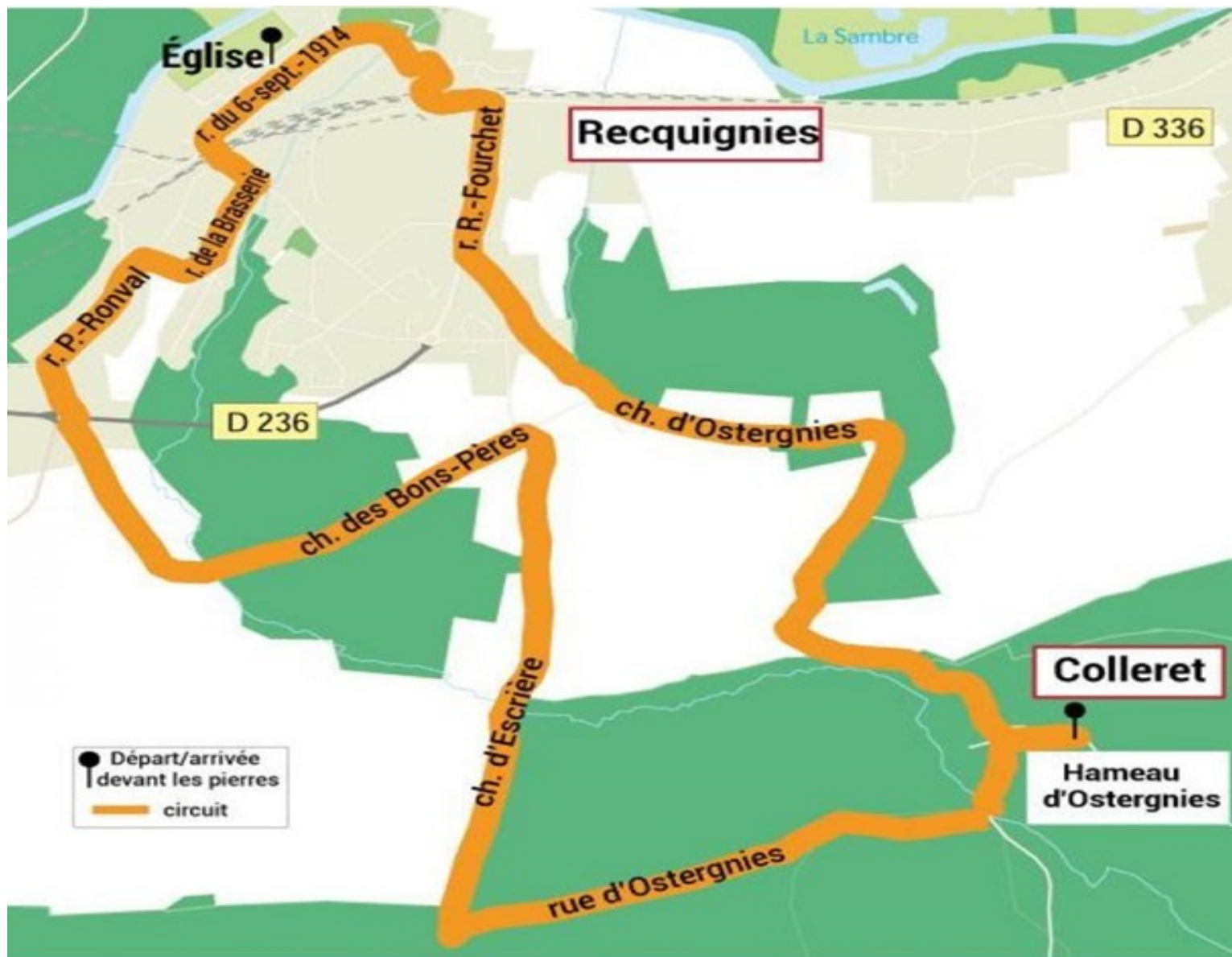
Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos,
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

Naissance du circuit « Pierres et Légendes »

Lors des dernières Journées Européennes du Patrimoine a été inauguré le parcours de randonnée « Pierres et Légendes ». De près de 9kms, le circuit permet de relier les pierres ovoïdes de Recquignies (situées en face de l'Église Saint-Sulpice, près des monuments aux morts) à celles d'Ostergnies (lieu-dit de Colleret). Il est à noter que le café « Le Nice » est labellisé « café-rando ».

Selon des spécialistes de la période gallo-romaine, ces pierres ont une analogie avec la pomme de pin, qui avait une signification funéraire. Ces pierres ne sont pas uniques dans la région et toutes se composent d'énormes œufs de pierre rangés en ligne droite et provenant souvent du mur d'anciens cimetières.



Infographie VDN B. Fr.

DÉCHETTERIES

Jeumont : 1256 rue du Maréchal Leclerc.

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

*18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge*

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants sur appel et rendez-vous au 06.72.79.21.55 ou 03.27.64.82.67 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous au 06.25.86.89.66 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pour vous aider dans toutes vos démarches, le camion bleu France Services !

Le bus France Services, fruit d'un partenariat entre l'État et le Département, dessert une vingtaine de communes pour aider les habitants dans leurs démarches administratives. Il va à la rencontre des habitants de l'Avesnois pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien.

De nombreux services sont accessibles dans le Camion bleu. Deux agents du Département, Anne et Laura, sont là pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir : Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Mutualité sociale agricole, Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières, etc.), État (carte grise, papiers d'identité...), Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction, etc.), Relais autonomie, Maison Départementale Insertion et Emploi (je suis au RSA et je cherche un emploi ou une formation, etc.), La Poste (comment envoyer ou recevoir un colis, etc.).

En ce qui concerne la commune de Recquignies, le passage du bus France Services se fait soit à Boussois (place du 08 mai 1945, mardi de la dernière semaine du mois) soit à Ferrière-la-Grande (place de la République, jeudi de la dernière semaine du mois) de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Vous pouvez joindre le Camion bleu par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel à avesnois.franceservices@lenord.fr. Vous avez également la possibilité d'obtenir plus d'informations, dont le calendrier de passage des camions bleus, en vous rendant sur le site de Nord Services (<https://services.lenord.fr/etre-accompagne-dans-mes-demarches-administratives>).

URGENCE	Qui appeler ?				
SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril



Aides de l'A.N.A.H.

Créée en 1971 en remplacement du Fonds national de l'amélioration de l'habitat, l'Agence nationale de l'Habitat œuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens et aux bailleurs des déductions fiscales en échange d'une location à un prix modéré. Les aides ont été repensées en 2022 et le budget élargi.

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'A.N.A.H. octroie des fonds pour l'aménagement, ou réduire vos consommations d'énergie (plus d'infos sur <https://www.anah.fr>). L'A.N.A.H. œuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement des menuiseries, etc.

L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière. Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour les travaux et/ou crédit consommation qu'ils doivent faire chez eux.

Pour faire sa demande de subvention A.N.A.H., il convient de se rendre sur <https://monprojet.anah.gouv.fr> et de renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée alors il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage. De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics. Découvrez tous les conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial en vous rendant sur <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>.

FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte à la population française

FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur. Développé par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif est opérationnel sur le territoire national depuis le 21 juin 2022.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire. Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. Ce dispositif de diffusion cellulaire est actif dans les départements métropolitains pour les téléphones mobiles dotés de la 4G et de la 5G. Il le sera d'ici la fin de l'année 2022 pour les appareils 2G et 3G.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile. Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...), l'autorité qui diffuse l'alerte, la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...), l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...) et, le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel. Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs lancé un compte Twitter dédié (https://twitter.com/Beauvau_alerte).

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur recommander des gestes d'autoprotection. Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- ◆ **Événements naturels** : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- ◆ **Accidents biologiques, chimiques, nucléaires** : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- ◆ **Dangers sanitaires** : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- ◆ **Incidents technologiques et industriels** : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- ◆ **Événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <https://www.fr-alert.gouv.fr>.



Changement dans la collecte des encombrants

Depuis le 03 octobre 2022, terminé le ramassage des encombrants à une date imposée pour tous. L'Agglo offre aux usagers un service personnalisé autour de trois solutions pour agir en faveur de la réduction des déchets et le réemploi des encombrants.

L'application mobile **Indigo** permet aux usagers d'échanger des biens et des services gratuitement par le biais d'une annonce en ligne. Grâce à Indigo, il est possible de donner des objets et des services près de chez vous, de recevoir gratuitement des objets et des services de la communauté, et d'aider les associations du territoire quand vous voulez et quand vous pouvez. Télécharger gratuitement l'application dès maintenant en cliquant sur ce lien.

Concernant le ramassage des encombrants, l'Agglo ne vient plus les collecter automatiquement en porte-à-porte. Plus personnalisé, le service vous permet aujourd'hui de prendre rendez-vous avec AGIIE par téléphone au 06.72.79.21.55 ou au 03.27.64.82.67, ou par email à service-encombrants@gessa.fr du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (service et appels gratuits).

La collecte est gratuite et illimitée ! Cependant, certains déchets ne seront pas ramassés : pneumatiques, déchets amiantifères (tôles fibrociments), carcasses de véhicules motorisés, gravats, produits de démolition de maçonneries de toutes natures, objets en verre, résidus liquides, pâteux, huileux ou matériaux explosifs, déchets verts, toxiques, radioactifs, anatomiques ou infectieux, déchets provenant d'activités professionnelles.

Enfin, quatre déchetteries jalonnent le territoire de l'Agglomération et sont ouvertes 7 jours sur 7. Vos déchetteries vous accueillent gratuitement sur présentation de votre badge d'accès. Vous pouvez y déposer vos déchets dans la limite d'1m³ par jour.

Encore et toujours des dépôts sauvages de déchets ! Et de plus en plus de dégradations du mobilier urbain !



Application Ecowatt : pour une consommation responsable de l'électricité

Alors que la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver, le dispositif Ecowatt a été conçu pour permettre à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale.

Ecowatt (<https://www.monecowatt.fr>) est un dispositif citoyen mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il se présente comme une météo de l'électricité en informant en temps réel sur le niveau de consommation des Français. Il s'agit d'inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à limiter leur consommation, et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (notamment dans les tranches horaires 08h-13h et 18h-20h). C'est la seule solution, selon RTE, d'éviter les délestages.

Parmi les écogestes préconisés : la baisse du chauffage, la fermeture des volets et/ou rideaux dès la tombée de la nuit ou en cas d'absence, la réduction des éclairages publics et privés, le report de l'utilisation des appareils électriques les plus consommateurs...

À partir de prévisions établies par RTE sur la consommation d'électricité, chaque journée est classée selon un code couleur : vert (niveau de consommation « raisonnable »), orange (consommation « élevée », le système électrique est tendu et les écogestes sont les bienvenus) et rouge (consommation « anormalement élevée, avec risque de coupure d'électricité »).

Que faire en cas de fortes pluies ou d'inondations ?

A la sortie de cet été caniculaire, on a du mal à l'imaginer mais l'automne ou l'hiver peuvent être très pluvieux, et c'est tant mieux pour la nature ! Quand les pluies surviennent abondamment, sur une courte période, c'est souvent synonyme d'inondations. Notre territoire est fréquemment touché par ce type d'intempéries. Quelques réflexes sont alors à adopter.

Tout d'abord, je me tiens informé de l'évolution de la situation, via les médias locaux (radio) et je respecte les consignes des secours et/ou de la mairie. Ensuite, je me soucie des personnes vulnérables et isolées, notamment de mes voisins : je communique avec eux en privilégiant les SMS, pour laisser les lignes téléphoniques accessibles aux secours.

Je prépare un sac d'urgence, pour être prêt à quitter mon domicile, si les secours ou la mairie me le demande. Je conserve une copie, en lieu sûr, de mon contrat d'assurance et des documents essentiels. Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger.

Enfin, si je reste, ou si j'entre à l'intérieur d'un bâtiment alors je monte en hauteur, à l'étage si cela est possible.

Plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>.

Ecogaz : un nouvel outil pour adapter votre consommation de gaz

Dans le contexte de crise énergétique et face à un hiver qui pourrait être rigoureux, des situations de tension sur le réseau de gaz pourraient survenir. Pour s'en prémunir, GRTgaz a lancé la nouvelle plateforme en ligne Ecogaz (<https://myecogaz.com>) qui vous permet de recevoir des alertes en cas de tension et de savoir à quel moment réduire votre consommation. Ecogaz s'inscrit dans une démarche citoyenne de responsabilisation et vient en soutien du plan de sobriété présenté le 6 octobre dernier par le gouvernement pour inciter les particuliers, collectivités et entreprises à économiser l'énergie. Cette plateforme a été conçue avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) et Terega, le gestionnaire de transport du réseau gazier dans le sud-ouest.

Afin d'anticiper au jour le jour les éventuelles tensions du réseau de gaz, des prévisions sur 5 jours sont effectuées par le biais d'un code couleur : vert (niveau de consommation « raisonnable »), jaune (consommation « élevée », une modération est souhaitée), orange (consommation supérieure à la normale et/ou tensions sur le réseau) et rouge (situation très tendue et des ordres de délestage pourraient être envoyés aux acteurs concernés)

Parmi les bons gestes à adopter :

- ◆ Chauffer votre logement à 19°C en moyenne et baisser le chauffage à 16/17°C la nuit et dans les pièces inoccupées.
- ◆ Réduire votre consommation d'eau chaude en réglant la température de votre chauffe-eau à 55°C, fermer les robinets mitigeurs en position froide, prendre des douches rapides et installer des réducteurs de débit sur les robinets et sur la douche.
- ◆ Couvrir les casseroles et les poêles pour accélérer la cuisson.
- ◆ Réduire les pertes de chaleur en fermant les volets et les rideaux la nuit, en installant des bas de portes sur celles donnant sur l'extérieur ou encore en isolant les coffrets des volets roulants.
- ◆ Entretien vos appareils de chauffage (purger les radiateurs, entretenir votre chaudière une fois par an).

Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire, les élus, l'Harmonie, les associations locales et la population, dont quelques enfants, se sont rendus aux monuments aux morts de Rocq puis de Recquignies afin de commémorer le 104^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Lors de cette cérémonie, un hommage a été rendu aux soldats français morts en opérations extérieures.

Après discours et dépôts de gerbes, tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Quelques photos des travaux en cours



Fin du trottoir entre Rocq et Marpent



Rénovation de la toiture de la Mairie



Rénovation intérieure de l'Eglise Saint-Sulpice

**Vous préparez votre installation ou vous venez d'arriver à Recquignies ?
Nous vous souhaitons la bienvenue !**

Nous vous invitons à contacter ou vous rendre à l'Hôtel de Ville afin de vous faire connaître, et découvrir les services à votre disposition.

Par la même occasion, vous aurez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales de notre commune.

Communiqué de l'Harmonie de Recquignies

L'Harmonie organise un concert du Nouvel An le samedi 28 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes (en lieu et place du traditionnel concert de Noël).

L'Harmonie recrute ! Pour la chorale, nous recherchons toute personne motivée par le chant quel que soit son âge. La connaissance du solfège n'est pas indispensable et nous pouvons vous apporter une aide personnalisée à l'apprentissage des chants. Les répétitions ont lieu tous les mardis de 18h à 20h.

Vous êtes musicien et vous libre le lundi en soirée alors venez-nous rejoindre à l'Harmonie ! Laissez-vous tenter par l'école de musique : jusqu'à 100 ans on apprend alors pourquoi pas vous ?

Quant au théâtre patoisant, nous recherchons des acteurs prêts à s'investir pour une saison voir plus si affinités. Les répétitions commenceront en septembre 2023 pour des prestations en 2024.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la présidente Patricia Blanc au 06.50.08.54.32.



Repas des Aînés

Les aînés de notre commune, accompagnés de leur conjoint ou conjointe, se sont retrouvés au restaurant scolaire pour un moment de détente et de convivialité le dimanche 30 octobre 2022 pour le traditionnel repas des anciens, organisé par le C.C.A.S. Dès leur arrivée, les convives ont reçu en cadeau une bouteille de vin, pour les messieurs, et un ballotin de chocolats, pour les dames.

Après le message de bienvenue de M. le Maire, Mme Thérèse Demeure et M. Alphonse Lespinasse ont été élus reine et roi de cette édition. A cette occasion, ils ont reçu des pralines et, respectivement, un bouquet de fleurs et une bouteille de champagne.

L'animation musicale était assurée par Top Regie (Légende Illusion). Les quelques 110 participants ont ainsi pu profiter du spectacle et effectuer quelques danses. La journée s'est terminée par le tirage d'une tombola gratuite permettant à Mme Valérie Tilmant et M. Jean-François Caïl de repartir avec un téléviseur écran plat.



**Concert « Y'a de la joie »
Compagnie du Tire-Laine**

**Mercredi 14 décembre 2022 à partir de
14h30**

Salle des fêtes

Gratuit, réservation en médiathèque



De septembre à novembre ▼►

1. Médi@nice dictée le 14 octobre 2022 dans l'auditorium.

2-3. Visite d'Anvers (Belgique) du Patromoine, le 10 septembre 2022.

4-5. Spectacle « Niko et les Mystères du Manoir Hanté » le 31 octobre 2022 dans l'auditorium.

6-7-8. Concert Star'Ac avec Michal Kwiatkowski (finaliste StarAc 3) et Magalie Vaé (gagnante StarAc 5) le 09 octobre 2022 à la salle des fêtes.

9-10-11. Concert d'Automne de l'Harmonie accompagnée de la Fanfare Royale L'union de Solre-Saint-Géry le 23 octobre 2022 à la salle des fêtes.

12. Bourse aux jouets, articles de puéricultures et vêtements des ateliers créations le 12 novembre 2022 à la salle Henry.

13-14. Fête départementale de la Gymnastique le 13 novembre 2022 à la salle Omnisports Marie Amélie Le Fur.



Retrouvez toutes les photos des manifestations en vous rendant sur le site <https://www.mairie-recquignies.fr>, rubrique « Galeries Photos ».

**Spectacle de Feux « IGNOTENS »
par la compagnie PYRONIX**

Suivi d'un feu d'artifice

**Place des ATM à Rocq
Dimanche 11 décembre 2022 à 18h30**



A l'occasion de la 31^{ème} fête de la Science organisée en octobre, des scientifiques qui ont changé l'Histoire ont été mis en valeur à la médiathèque. Puis, en novembre, à l'occasion de « Bunka no hi » (le jour de la culture), fête nationale et jour férié pour célébrer la culture japonaise, la médiathèque a exposé « Curieux Japon ! ». Il est à noter que ces deux expositions étaient prêtées par la Médiathèque Départementale du Nord.



Spectacle de marionnettes « Le réveil des Elfes »

Samedi 17 décembre 2022 à 10h00, Auditorium de la Médiathèque

Gratuit et en priorité pour les enfants de Recquignies de moins de 7 ans*



Noël approche et la distribution des cadeaux va commencer ! Mais avant toute chose, le père Noël doit savoir qui a été sage et qui ne l'a pas été. D'ailleurs, comment le sait-il ? Grâce à ses elfes évidemment ! Pendant tout le mois de décembre chaque foyer sera habité par un petit elfe qui, discrètement, surveillera le comportement des enfants, alors soyez bien sages ! Mais ne touchez pas aux elfes ou leurs pouvoirs disparaîtraient ! Et sans pouvoir, ils ne pourraient plus rentrer dans leur royaume faire le rapport au Père Noël ! Venez découvrir cette histoire fantastique et aidez nos petits elfes à accomplir leur mission !

Comédie musicale « Le fabuleux voyage de Peter Pan »

Samedi 17 décembre 2022 à 14h30, Salle des fêtes

Gratuit et en priorité pour les enfants de Recquignies de plus de 7 ans

Tarifs : 6€ adhérents / 9€ non-adhérents pour les extérieurs en fonction du nombre de places disponibles*

Peter Pan, le héros des enfants s'est aventuré hors du pays imaginaire pour atterrir dans notre monde. Un compte à rebours est lancé. La magie a disparu. Notre ami grandit un peu plus chaque jour et ne sait plus voler. Il lui faut absolument trouver le moyen de rentrer chez lui s'il veut rester à jamais le jeune garçon que les enfants admirent. Dans son périple, Peter rencontre la jeune Méline qui l'emmène dans un long voyage à travers notre monde afin de trouver cette indispensable magie. Découvrez un spectacle musical unique, avec une histoire inédite et originale en vous laissant guider par Méline, le célèbre Peter Pan, les lutins de la Laponie, la reine et beaucoup d'autres amis. De la magie, du rêve, des ballons, de la neige, un renne tout mignon, des jeux et des chansons. Ce spectacle ravira petits et grands.

Atelier Stylo 3D par Rico le Clown (à partir de 6 ans)

Lundi 19 décembre à 14h30, Médiathèque

Tarifs : gratuit pour les adhérents / 3€ pour les non-adhérents (places limitées)*

***Réservation à la médiathèque, au 03.27.39.63.88 ou à mediatheque@mairie-recquignies.fr**

LE 10 ET 11
DECEMBRE 2022
10H-18H

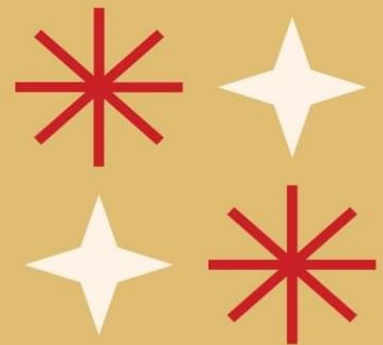


MARCHÉ DE NOËL

SALLE DES FÊTES DE REQUIGNIES

ORGANISÉ PAR LES ATELIERS
CRÉATIONS

ENTRÉE LIBRE



BOÎTE AUX LETTRES ET
VENUE DU PÈRE NOËL

PHOTOS, TOMBOLA, PETITE
RESTAURATION





LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 02 décembre, Noël de la PMI à 14h, Salle PMI.

Le 07 décembre, Distribution des bons de Noël aux anciens de 13h30 à 14h30, et aux demandeurs d'emplois de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, Mairie.

Le 10 décembre, Distribution des coquilles à la population à partir de 09h00 (retrait en cas d'absence le 12 décembre en Mairie).

Les 10 et 11 décembre, Marché de Noël des Ateliers Créations de 10h00 à 18h00, Salle des fêtes.

Le 11 décembre, Spectacle de feux « Ignotens » par la compagnie PYRONIX suivi d'un feu d'artifice à 18h30, Place des ATM à Rocq (gratuit).

Le 14 décembre, Concert « Y'a de la joie » (compagnie du Tire-Laine) à destination des séniors à partir de 14h30, Salle des fêtes (gratuit).

Le 16 décembre, Distribution des coquilles dans les écoles.

Le 17 décembre, Spectacle « Le réveil des Elfes » à 10h00, Auditorium (gratuit, en priorité pour Recquignies).

Le 17 décembre, Comédie musicale « Le fabuleux voyage de Peter Pan » à 14h30, Salle des fêtes (gratuit et en priorité pour Recquignies, Tarifs B pour les extérieurs).

Le 19 décembre, Atelier Stylo 3D, Médiathèque (Tarif D).

Le 09 janvier, Permanence de M. Daniel Philippe, 5^{ème} Adjoint, de 14h00 à 15h30, Salle du Millénaire.

Le 13 janvier 2023, Cérémonie des Vœux au personnel communal à 17h00, Auditorium de la médiathèque.

Le 15 janvier 2023, Cérémonie des Vœux à la population à 11h00, Salle des fêtes.

Du 19 janvier au 18 février 2023, Recensement de la population.

Les 19 et 20 janvier 2023, Lecture à voix haute dans les écoles (*sous réserve de confirmation*).

Le 20 janvier 2023, Ouverture de la saison culturelle à 19h30, Salle des fêtes (*sous réserve de confirmation*).

Le 21 janvier 2023, Nuit de la lecture avec le conteur Yves Deplasse, Médiathèque (*sous réserve de confirmation*).

Le 28 janvier 2023, Concert du Nouvel An de l'Harmonie de Recquignies à 18h30, Salle des fêtes.

Vignettes Stibus

Les 05/06/07 décembre, 04/05/06 janvier et 03/06/07 février 2023, Distribution de 09h00 à 11h45, Mairie.

Du 26 au 30 décembre, Distribution des Coupons Stibus Emeraude et Printemps de 09h00 à 11h45, Mairie.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Detrez (06.89.36.62.01), de Mme Damen (06.73.77.87.64) et de Mme Bourguelle (06.72.91.24.58).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouvez nous sur www.mairie-recquignies.fr